

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 novembre 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Points 41 et 42 de l'ordre du jour

Question de Palestine

La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 26 novembre 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration faite le 24 novembre 2001 par un représentant officiel du Ministère des affaires étrangères de l'État du Qatar, contenant une condamnation et une dénonciation par le Qatar des pratiques inhumaines d'Israël à l'encontre du peuple palestinien et de sa politique délibérée d'assassinat de ses dirigeants (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 41 et 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Nassir Abdulaziz **Al-Nasser**



**Annexe à la lettre datée du 26 novembre 2001,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Le Qatar condamne et dénonce les attaques israéliennes barbares
à l'encontre du peuple palestinien**

L'État du Qatar condamne et dénonce les attaques et les pratiques israéliennes barbares inhumaines à l'encontre des Palestiniens et son recours à une politique d'assassinat des figures du peuple palestinien.

Ces propos ont été tenus dans le cadre d'une déclaration faite à l'agence de presse Qatari par une source autorisée au Ministère des affaires étrangères, affirmant que ces attaques et pratiques constituent une violation des principes du droit international et des résolutions légitimes internationales et qu'elles menacent la sécurité et la stabilité dans la région. En outre, elles sont incompatibles avec les idées et les principes énoncés par le Secrétaire d'État des États-Unis en vue d'instaurer les conditions propices à la reprise du processus de paix au Moyen-Orient en le remettant sur les rails.

La source autorisée a conclu sa déclaration en réaffirmant la position de l'État du Qatar qui se tient aux côtés du peuple palestinien dans sa juste lutte visant à recouvrer ses droits légitimes, au premier rang desquels son droit à l'autodétermination et à la création d'un État libre sur son territoire national avec pour capitale Al Qods Al Charif.
